

Image not found or type unknown



Refus de regroupement familial

Par **mohammed1970**, le **31/01/2013 à 16:24**

bonjour j'ai eu un refus de regroupement familial cause ressource instable. j'ai fait un recours avec un cdi il y a plus de deux mois et j'ai pas de réponse si normal ou il faut faire d'autre démarche cdt

Par **citoyenalpha**, le **08/02/2013 à 17:37**

BonjourrrrrnA qui avez vous adressez votre recours?rrrrnEn tout état de cause le silence de l'administration vaut refus on parle de refus implicite. rrrrLes recours ne peuvent être fondés sur un nouvel élément introduit au dossier. Dans ce cas il convient de faire une nouvelle demande.rrrrRestant à votre disposition.

Par **mohammed1970**, le **09/02/2013 à 07:28**

merci pour la réponse

Par **ffrreee**, le **13/04/2014 à 22:50**

svp aidez moi j'ai le même problème nous avons reçu un reçu à cause de ressources instables si possible d'envoyer le cdi même c'est presque signé merci pour votre réponse